SMECMVD Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne	**PROCES VERBAL – SEANCE CONSEIL SYNDICAL** **Eau Potable** **10 Avril 2025 à 10 H 30 – CONDAT**

Membres en exercice : 18 **Présents : 16** **Votants : 17**

Le dix Avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Salle Polyvalente CONDAT sous la Présidence de Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean Luc LABORIE (CUZANCE), Jean DELVERT (BALADOU), Jean Vincent FEIX (CAVAGNAC), Thierry CHASSAING (C.C. PAYS DE FENELON), Jacques BOULONNE (CONDAT), Guy FLOIRAC (CREYSSE), Georges DELVERT (FLOIRAC), Arnaud RICOU (GIGNAC), Marielle ALARY (LE VIGNON EN QUERCY), Michel LEVET (MARTEL), Annie CAVIER (MEYRONNE), Olivier VITRAC (PINSAC), Guy MISPOULET (ST DENIS LES MARTEL), Philippe CASTANET (SAINT-SOZY), Gaëligue JOS (SAINT MICHEL DE BANNIERES), Guy GIMEL (STRENQUELS).

Représenté : Didier DELBREIL (LACHAPELLE-AUZAC) représenté par Jean-Luc LABORIE.

ABSENT / EXCUSE : Gabrielle COLLIGNON (MAYRAC).

Secrétaire de séance : Gaëligue JOS

Date de la convocation : 02/04/2025

Assistaient à la séance :

Mme Chrystel CORNIOT Conseillère aux décideurs locaux

M. Sylvain LASCOUX – Département du Lot

Mme Véronique CASTAGNE – B.E. DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT

M. Nicolas MAZARS, Alain VACCARI et M. P. LAVERGNE Société SAUR

M. Patrick LAPORTE, Adjoint au Maire de CAVAGNAC,

M. Ernest MAURY, Maire de LACHAPELLE-AUZAC

M. Jean-Luc BALADRE, Maire de MEYRONNE

Rappel de l'ordre du jour :

- Désignation Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 18 Février 2025
- Vote : Budget Primitif 2025
- Décision Modificative N°1 : intégration résultats Budget Eau Commune de PINSAC

• Demande de dégrèvement

• Expertise du génie civil des Puits Scanneaux et Scourtils

• Établissement de la demande d'autorisation cadre de l'alimentation en eau potable du territoire du SMECMVD

• Réalisation d'un Système d'Information Géographique (S.I.G.)

• Point sur travaux – Qualité de l'eau

• Point sur décisions du Président

• Informations et Questions diverses

Jean-Luc LABORIE remercie Gaëligue JOS et la Mairie de CONDAT, pour leur accueil. Gaëligue JOS précise que la Salle des Fêtes de ST MICHEL de BANNIERES étant en travaux, il n'était pas possible d'organiser la réunion sur sa Commune ; un Conseil Syndical s'y tiendra dès que la salle sera opérationnelle.

Désignation secrétaire de séance

Jean-Luc LABORIE propose de désigner Gaëligue JOS qui accepte.

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représenté.

Approbation P.V. séance du 18 Février 2025

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres présents le P.V. de la séance du 18 Février 2025.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représenté.

Approbation Budget Principal Eau Potable 2025 - DE_2025_016B

Annexe 1 : BP 2025 et note de présentation

M. Guy FLOIRAC, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif de l'exercice 2025 du SMECMVD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

VOTES	Pour	17	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représenté.

- adopte le budget du SMECMVD pour l'année 2025, s'équilibrant en recettes et en dépenses à 1**1 675 744,83 €**

- adopte le budget par chapitre

M. BOURRASSE apporte les précisions suivantes :

Travaux divers et urgents identifiés pour 2025 :

- renouvellement St Michel de Bannières
- reprise du réseau de Pontou St Denis les Martel
- renouvellement/déplacement à Mayrac et à Saint Sozy en coordination avec la FDEL

Actions spécifiques prévues sur :

- CVM
- Mise en place d'une cartographie des zones avec un réseau incomplet (contribution potentielle du Département pour fournir des données) ; ces éléments sont essentiels pour la redevance de l'Agence de l'Eau.

Subventions en attente d'attribution : Agence de l'Eau Adour Garonne, État (DETR) et Département : pour les opérations de construction du réservoir de Gaillard Commune de BALADOU et de l'adduction MARTEL (secteur SOLEV) / BALADOU.

Gaëligue JOS, Conseillère Départementale, précise les éléments suivants :

Concernant le programme de réalimentation du causse de Martel, les dossiers seront proposés à la commission permanente en cohérence avec la tranche ferme prévue au démarrage du projet (volume de stockage, linéaire de réseau renforcé) :

- le renforcement de la canalisation entre la Solev et la commune de Baladou (dossier présenté à la commission permanente du 12 Mai).
- les travaux du réservoir de Gaillard seront proposés en 2026.

Transfert résultat Budget Eau PINSAC - Décision modificative n°1 - BUDGET SMECMVD 2025 - EAU POTABLE - DE_2025_017

Depuis le 1er Janvier 2025, la compétence « Eau Potable » de la Commune de PINSAC, partie village, est transférée au SMECMVD.

Le Conseil Municipal de PINSAC par délibération du 12 Mars 2025 a délibéré sur le transfert partiel des résultats du Service Eau de PINSAC vers le SMECMVD – extrait délibération, ci-dessous :

N° 18_2025 OBJET : Transfert des résultats du budget annexe eau au SMECMVD au 1er janvier 2025

Monsieur le maire, expose à l'assemblée que suite au transfert de la compétence « Eau potable » au 1er janvier 2025, une délibération de principe relative au transfert des résultats budgétaires 2024 du budget annexe Eau potable au SMECMVD est nécessaire.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur ces modalités.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de transférer partiellement les résultats positifs du budget annexe eau potable ;
- **DECIDE** de transférer au 001 du SMECMVD le montant de 20 000,00 € ;
- **DECIDE** de transférer au 001 du budget communal le montant de 16 344,41 € ;
- **DECIDE** de transférer au 002 du budget communal le montant de 19 744,68 €.

M. le Vice-Président précise qu'il convient d'approuver le transfert des résultats du Service Eau de PINSAC vers le SMECMVD, et qu'il est nécessaire d'intégrer ce résultat.

Il propose de voter les crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

BUDGET SMECMVD — Exercice : 2025

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Total Dépenses			**0,00**	**Total Recettes**			**0,00**

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
10/04/2025	2315-300	Installat°, matériel et outillage techni	20 000,00	10/04/2025	001-0	Solde d'exécution sect° d'investissement	20 000,00
Total Dépenses			**20 000,00**	**Total Recettes**			**20 000,00**

OPERATION 300 Périmètre de Protection : + 20 000,00 — 001 Intégration Résultat PINSAC: + 20 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

VOTES	Pour	17	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représenté.

- approuve le transfert du résultat du Service Eau Potable de PINSAC vers le SMECMVD

<u>Dégrèvement sur consommation eau potable - STRENQUELS - GAEC AUX CHAMPS DU CAUSSE (DE_2025_018)</u>

Il a été constaté une fuite sur les canalisations après compteur au GAEC AUX CHAMPS DU CAUSSE à STRENQUELS entrainant une surconsommation (3 792 m^3).

La consommation des dernières années s'élève à environ 1 882 m^3.

Cet abonné n'est pas domestique donc l'application de la loi Warsmann ne peut pas s'appliquer en l'état.

Le Comité Syndical doit se prononcer sur l'application d'un éventuel dégrèvement pour cette facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

VOTES	Pour	16	Contre	0	Abstentions	1	Refus de vote	0

Approuvée à la majorité des membres présents et représenté – Abstention de Jacques BOULONNE.

- décide d'appliquer un dégrèvement : volume retenu à dégrever : 955 m^3
- mandate et autorise M. le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette décision.

Expertise du génie civil des Puits Scanneaux et Scourtils (DE_2025_019)

Afin d'inspecter le génie civil des puits des Scanneaux et des Scourtils, le SMECMVD a sollicité ANTEA GROUP pour un protocole d'investigations.

Vues du puits de Scourtils (à gauche) et des Scanneaux (à droite) (visite du 11/03/2025)

Les prestations sont les suivantes :

- Diagnostic des puits des Scourtils et des Scanneaux avec une observation visuelle de la structure des puits et des regards annexes et inspection vidéo dans les puits.
- Selon les résultats obtenus, il est proposé des tests localisés avec traceurs au niveau des passages des conduites (option 1). Il est également envisagé des tests plus importants autour des têtes de chaque puits avec la création de merlons remplis d'eau afin de tester l'étanchéité de la tête de puits (option 2).

Le montant de l'offre se décompose de la manière suivante :

- Offre de base : 4 700,00 € HT
- Option 1 : 3 800,00 € HT
- Option 2 : 6 000,00 € HT.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de réaliser cette opération avec le Bureau d'Etudes ANTEA pour un montant de 4 700,00 HT pour l'offre de base et les options 1 et 2 pour un montant de 9 800,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

VOTES	Pour	17	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représenté.

- confie l'expertise du génie civil des Puits des Scanneaux et Scourtils au Bureau d'Etudes ANTEA pour un montant de 4 700,00 HT pour l'offre de base et les options 1 et 2 pour un montant de 9 800,00 € HT.

- mandate et autorise M. le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à cette opération.

Etablissement de la demande d'autorisation cadre de l'alimentation en eau potable du territoire du SMECMVD (DE_2025_020)

Pour donner suite à la demande de l'Agence Régionale de Santé qui a demandé l'établissement d'une autorisation cadre de l'alimentation en eau potable, un devis a été demandé au B.E. DEJANTE SUD OUEST ENVIRONNEMENT pour la réalisation de ce dossier, qui est déjà en charge la réalisation du schéma directeur.

L'étude comprend une phase 1 (note synthétique et compilation des données avec l'identification des parties prenantes, des problèmes de qualités rencontrés pour chaque unité de production , la description des unités de traitement, situation administrative de chaque unité de production, la cartographie des unités de distribution avec les populations alimentées correspondantes) et une phase 2 pour la rédaction d'un dossier complet avec justification détaillée du projet et de la gestion des non conformités.

Le montant global de cette étude s'élève à 16 050,00 € HT. Le contenu devra être précisé à l'avancement selon les remarques de l'ARS. Elle sera finalisée avant la fin du schéma directeur. Les prestations réalisées dans le cadre de cette étude qui seront reprises dans le schéma directeur ne seront facturés qu'une seule fois.

M. le Président propose de confier cette étude au B.E. DEJANTE SUD OUEST ENVIRONNEMENT.

Gaëligue JOS demande des précisions sur le coût de cette opération, celui-ci étant important au vu des données déjà connues par le Bureau d'Etudes.

Véronique CASTAGNE, B.E. DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT précise qu'une partie du travail étant déjà engagée, le coût pourrait être revu à la baisse ; les éléments inclus dans l'étude du schéma directeur ne seront en effet pas comptabilisés.

Annie CAVIER, Déléguée pour la Commune de MEYRONNE interroge sur les sanctions qui pourraient être mises en place par l'A.R.S. en cas de non production de cette demande d'autorisation.

Mireille BOURRASSE répond que nous pourrions être pénalisé éventuellement au niveau de l'attribution des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

VOTES	Pour	17	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représenté.

- confie la réalisation de l'autorisation cadre de l'alimentation en eau potable au B.E. DEJANTE SUD OUEST ENVIRONNEMENT
- mandate et autorise Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Réalisation d'un Système d'information Géographique (S.I.G.) (DE_2025_021)

Au vu des besoins des services « Eau Potable » et « Assainissement Collectif » et des données indispensables à l'établissement des R.P.Q.S. (Rapport Prix et Qualité Services), il est essentiel de disposer des plans des réseaux

numérisés.

Le montant des nouvelles redevances de Performance de l'Agence de l'Eau est modulé selon l'indicateur de gestion patrimoniale (plan des réseaux, mise en œuvre d'un SIG bancarisant les fuites…).

La réalisation d'un S.I.G. (Système d'Information Géographique) parait donc nécessaire, afin de compléter les données gérées par la SAUR dans le cadre des contrats de concession de services publics.

Monsieur le Président propose de réaliser cette opération en plusieurs phases :

La première concerne les nouvelles communes qui ont adhéré au SMECMVD au 1er janvier 2025 :

- Pinsac pour l'Eau Potable,
- Cuzance, Creysse, Gignac, Lachapelle-Auzac, Le Vignon en Quercy (Cazillac) pour l'Assainissement.

Monsieur le Président propose de délibérer sur le principe de réaliser cette cartographie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

VOTES	Pour	17	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représenté.

- approuve le projet de réalisation d'un S.I.G.
- mandate et autorise Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Arrivée de M. Jean-Claude REQUIER, Sénateur du Lot – ancien Conseiller Général - Maire de MARTEL et Président du SI AEP de la Région de Martel

Point sur travaux – Qualité de l'eau

Interventions des Vice-Présidents et Conseillers délégués :

- **Ouvrages / Projet de réalimentation du Causse de Martel : M. LEVET**
  - Réservoir Croix Rempart : arrêt provisoire des activités d'étanchéité
  - Station Scourtils : les travaux progressent selon le calendrier prévu, le chantier est bien réalisé.

- Réservoir de Scourtils : bornage prévu le Lundi 12 Mai au Matin.

➢ Etanchéité du réservoir de Malecoste : les travaux devraient se terminer fin Avril.

➢ **Travaux canalisations : Didier DELBREIL absent / P. CASTANET – Mireille BOURRASSE**

- Adduction Scourtils / Croix Rempart :

Les travaux ont débuté le lundi 17 Mars 2025 au niveau de la route du cap de ville préalablement aux travaux d'aménagement de la commune de Martel. Ils se poursuivront jusqu'à la route de Malepique.

- Sécurisation eau potable du Causse de FLOIRAC : en cours

- BORREZE : réception des travaux prévue le 28 Avril 2025.

- CONDAT – Quinsou Les Genestes : en cours

➢ **Périmètre de protection, qualité de l'eau : J-V. FEIX**

- C.V.M. (chlorure de vinyle monomère) :

  Sur 100 points à contrôler, 52 seront réalisés en 2025. Une deuxième phase de prélèvement sera programmée en 2026. Nécessité d'une communication claire et pédagogique à destination des usagers (éviter les malentendus).

➢ **Informatique – numérique : J. BOULONNE**

- Informatique / numérique : pas de point particulier
- Ressources Humaines : Participation à l'Assemblée Départementale du CNAS (Mardi 08 Avril 2025). Soutien jugé utile pour les agents.

Point sur Décisions Président

3 décisions du Président prises depuis le dernier Conseil Syndical du 18 Février 2025 :

DATE DECISION	NUMERO DECISION	OBJET	MONTANT H.T.	ENTREPRISE
10/03/2025	DP_2025_02	**Convention d'assistance à la mise en œuvre du programme d'analyses et**	4 836.00 €	SAUR 1 Chemin de l'Oustalet 46800 MONTCUQ EN QUERCY
21/03/2025	DP_2025_03	**Division bornage de la propriété REBMMANN – GROHE pour modification de l'emprise du Réservoir des Courtils – MARTEL Grand Bois de Besse Section AY N° 94 et 193 – Opération 905**	1 050.00 €	AGEFAUR 36 Avenue Jean Jaurès 46200 SOUILLAC
21/03/2025	DP_2025_04	**Régularisation de l'emprise de l'ancien chemin des Courtils à MARTEL – Grand Bois de Besse Section AY N° 94 et 193 – Opération 905**	1 550.00 €	AGEFAUR 36 Avenue Jean Jaurès 46200 SOUILLAC

Informations et Questions diverses

Jean-Luc LABORIE salue la présence de M. Jean-Claude REQUIER, qui a rejoint l'assemblée.

Il rappelle le rôle essentiel de J.C REQUIER, en tant qu'ancien Président du SI AEP de la Région de MARTEL dans la création du projet de réalimentation du Causse de Martel, actuellement en phase de réalisation ; il le remercie vivement au nom des Elus du SMECMVD présents.

M. REQUIER remercie le Président de l'avoir convier à cette journée ; il salue la motivation des délégués en charge de la gestion de l'eau potable. Il rappelle l'obligation de fournir une eau de qualité en quantité suffisante, d'où la nécessité de créer des interconnexions. Il conclut sur cette phrase « le rôle essentiel de l'Elu est de préparer l'avenir, ce que démontre les travaux en cours de réalisation ».

M. le Président lève la séance à 12 H 15

La Secrétaire de séance

Gaëligue JOS